

Tout d'abord, j'aimerais souligner quelques points positifs de la campagne à l'inscription électorale et de certaines pratiques en 2017, avant d'évoquer quelques bémols, freins, obstacles à la participation politique, qui peuvent être compris comme incitatifs à faire mieux,

A) Points positifs

- Taux d'inscription de certaines communautés très supérieur à la moyenne (23%) ; Autriche 32%, Pays-Bas 32%, Allemagne 28%, Belgique 28%, Italie 27%, etc. Les Français avec un taux de 24% sont pour la première fois depuis 1999 au-dessus de la moyenne.
- Parmi les non communautaires, il y a de très bons résultats également :
 - a. On a doublé le taux d'inscription en 1 an ; 8 octobre 2016 il était de 10% et au 14 juillet 2017 de 20%
 - b. Monténégro 27%, Cap-Vert 22% (il était de 12% en 2016)
 - c. 107 pays hors UE sont représentés sur les listes électorales (82 en 2016)
- Campagne nationale plurilingue de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales impacte les taux d'inscription. En particulier il convient de souligner l'impact de l'action des 231 multiplicateurs formés lors de 23 séances de formations en 4 langues différentes. Il s'agit de personnes de référence de diverses origines et cultures qui ont sensibilisé les personnes de leurs réseaux à s'inscrire sur les listes électorales. Cette pratique a contribué à faire évoluer les taux d'inscription, nouvelles communautés touchées
- L'impact peut s'évaluer en termes de taux d'inscription, mais aussi en termes de créations de liens sociaux, de diffusion de l'information (compétences communales,...) au sein de nouvelles communautés montantes, et globalement d'une politisation des personnes, identification - grâce aux diverses études et recherches - des freins à l'inscription.

B) Quelques bémols, constats de freins à la participation politique (électorale)

A part le manque d'intérêt et un rapport de défiance/méfiance par rapport au politique, ce qui n'est pas typiquement un phénomène luxembourgeois, j'aimerais soulever les points suivants :

1. Un taux inscription qui progresse seulement à l'approche des élections, lors des campagnes nationales de sensibilisation à l'inscription électorale.
 - a. On découvre l'étranger à l'approche des élections que ce soit pour l'inscription sur les listes électorales ou pour trouver le cas échéant des « candidats ». Ce sentiment est exprimé par des interlocuteurs, multiplicateurs, lors de l'étude qualitative sur la participation électorale
 - b. Ainsi, on observe régulièrement depuis une 20taine d'années une baisse du nombre d'inscrits entre deux périodes électorales, jusqu'au lancement de la campagne d'inscription.

Sans campagne, il y aurait une involution du nombre et des taux d'inscription.

Piste : mettre en place une politique ou pratique d'information et de sensibilisation en continu. Plusieurs pistes sont possibles et c'est moins coûteux (par exemple attirer systématiquement l'attention du ressortissants étranger à la possibilité de s'inscrire s'il remplit les conditions) dès lors qu'il se présente à la commune.

2. Un champ politique peu diversifié

Le taux de participation des ressortissants étrangers¹ diminue quand on passe des électeurs, vers les candidats, puis les élus :

Portrait des élus : Luxembourgeois, masculin, et relativement âgé.

- 3 575 candidats, dont 270 candidats étrangers (7,6%, en 2011 était 7,1%)
- 1 119 élus, dont 15 étrangers élus (1,3%, 17 en 2011 soit 1,5%)

- 25% de femmes élues (21% en 2011).
- Âge moyen des élus est de 50,6 ans (49,9 en 2011).

Trois éléments explicatifs à ce constat :

- a.** La difficulté de suivre le débat politique (qui se fait en luxembourgeois) est un des facteurs explicatifs influant sur l'intention de s'inscrire - qui sont également impactés par des variables socio-économiques - dégagés d'études de type quantitatif et qualitatif du CEFIS sur la participation politique
- L'intention de s'inscrire est corrélée à l'information sur la politique, la connaissance des partis, du système électoral, à la possibilité de pouvoir suivre les débats politiques. L'ouverture plus ample du débat politique aux étrangers favoriserait l'inscription. Or, le débat politique se fait en luxembourgeois.
 - A l'inverse le fait, voire la peur de ne pas connaître les partis, les politiciens et le système électoral constituent un frein à l'inscription.

 - La campagne des partis politiques et des candidats pour les élections communales n'a lieu qu'après la campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales. Un enjeu réside dans le rapprochement de la date de clôture de l'inscription avec la date des élections.
- b.** La problématique de l'intégration des étrangers au sein des partis politiques est réelle, même si des efforts sont faits par les/des formations politiques. D'une part au niveau des sections locales (luxembourgophones) mais également au sein des autres structures des partis.
- c.** Un système électoral fortement basé sur le vote nominatif qui favorise les « notabilités » et les « insiders » : Un candidat étranger, pour avoir une chance d'être candidat et de se faire élire, doit être en position « éligible » c'est-à-dire être

¹ Même si aujourd'hui il conviendrait d'intégrer dans les analyses sur la participation politique d'autres variables que la nationalité : telle que la pluri (double) nationalité, le pays de naissance, arrière-plans migratoire pour évaluer la diversité culturelle au sein des structures politiques

capable à capter les voix non seulement de sa communautés ou des ressortissants étrangers, mais aussi celles des Luxembourgeois.

3. Un cadre législatif « ouvert et fermé » :

Si pour la participation aux élections communales, il y a égalité de traitement entre ressortissants de pays tiers et citoyens de l'Union : la personne de nationalité étrangère, quelle que soit sa nationalité qui a l'intention de s'inscrire ou de se porter candidat doit justifier d'une durée de résidence de 5 ans. Le candidat élu pourra même accéder au poste de bourgmestre et échevin.

L'abolition de cette condition de durée de résidence est une des revendications d'une plateforme associative.

Sur le terrain, on a pu rencontrer des personnes qui aimeraient s'inscrire sur les listes, donc être de citoyens actifs, mais qui se voient privées alors qu'elles ne remplissent pas (encore) cette condition de résidence. Certains risquent de devoir attendre 10 ans avant de pouvoir participer aux élections. *L'abolition de la condition de durée de résidence offre de nouvelles opportunités. En effet, le moment idéal pour motiver les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales est certainement lorsqu'ils viennent enregistrer leur résidence - moyennant que le personnel des communes soit responsabilisé de le faire proactivement.*

C) Pour terminer une petite réflexion sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise qui permet l'accès aux droits politiques

L'accès à la citoyenneté pleine et entière se fait par l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise (naturalisation, option, recouvrement).

- L'assouplissement des conditions d'acquisition à la nationalité luxembourgeoise a un effet sur la baisse des taux d'inscription entre les périodes électorales : avec, à partir du moment où les personnes sur listes électorales des étrangers deviennent Luxembourgeois, elles sont transférées vers les listes électorales des Luxembourgeois. L'électorat luxembourgeois a augmenté de 18.390 personnes entre les élections communales de 2011 et de 2017.
- Le nombre de citoyens admis au vote (législatif) a augmenté de façon substantielle : beaucoup d'entre eux n'ont jamais résidé au Luxembourg et n'ont dû ni passer de test linguistique ni fréquenter les cours « vivre ensemble » au Luxembourg, et ne connaissent donc pas forcément le Luxembourg. Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2020, 26.381 non- résidents ont accédé à la nationalité luxembourgeoise (par procédure) sur base du recouvrement de la nationalité, soit 49,7% de l'ensemble des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise.